

**CONSEIL SUPERIEUR D HYGIENE PUBLIQUE**  
**PRINCIPALES MALADIES CONTAGIEUSES**  
**MESURES A PRENDRE EN MILIEU SCOLAIRE**  
**Arrêté du 3 mai 1989**

MALADIES	EVICION DU MALADE	EVICION DES FRERES ET SOEURS	Conseils en direction de la collectivité
* COQUELUCHE	Oui, 5 jours pendant le traitement ATB	Non	Informar le personnel et les parents d'un cas Mesures Prophylactiques Conseil Vaccinal
GALE COMMUNE	Oui jusqu'à 3 jours après le traitement	Non	Lavage des draps et vêtements
GALE PROFUSE	Oui jusqu'à négatation de l'examen parasitologique	Non	Lavage du linge plus mesure de décontamination par un acaricide. ( à décider avec (ARS) Informar la collectivité, recommander aux sujets contacts une visite médicale
GRIPPE virus influenza A.B	Non* fréquentation de la collectivité à la phase aigue non souhaitable	Non	Application des mesures d'hygiène. Vaccination conseillée chez les professionnels en contact avec les populations à risques.
HEPATITE VIRALE A	Oui, jusqu'à 10 jours après le début de l'ictère	Non	- Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives - Information du personnel et des parents de l'existence de cas dans l'école
* HEPATITE B-C	Non	Non	- Respecter les procédures habituelles de soins en présence de sang - Vaccination recommandée avant l'âge de 13 ans pour l'hépatite B
IMPETIGO streptocoque A	Non si lésions protégées Oui pendant 72h après le début ATB* si lésions importantes non protégeables.	Non	Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives
V.I.H INFECTION PAR LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE	Non	Non	Respecter les procédures habituelles de soins en présence de sang et liquide biologique.
*MENINGITE Haemophilus B	Oui, jusqu'à guérison clinique	Non	Vérification des vaccinations des enfants de moins de 3 ans. Application des mesures d'hygiènes. <b>Protocole méningite</b> , voir médecin conseiller technique.
MENINGITE VIRALE	Non* fréquentation de la collectivité à la phase aigue non souhaitable	Non	Application de mesures d'hygiène
ROUGEOLE • (virus paramyxovirus)	Oui, pendant 5 jours à partir du début de l'éruption.	Non	- Application des mesures d'hygiène - Informar le personnel et les parents de l'existence de cas dans l'école R.O.R conseillé
*THYPHOIDE ET PARA-THYPHOIDE (salmonella typhi ou paratyphi ABC*)	Oui, jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la négatation des coprocultures.	Oui	Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives
* TUBERCULOSE (bacille de Kock)	Oui, jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la non-contagiosité	Non	- Appliquer les mesures d'hygiène - Informar le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école - Dépister les sujets contacts, prendre contact avec le médecin conseiller technique.

VARICELLE	Non * fréquentation de la collectivité à la phase aigue non souhaitable	Non	Informé le personnel et les parents de l'existence de cas dans l'école Femmes enceintes et adultes n'ayant pas contractés la maladie, consultés le médecin traitant. Application des mesures d'hygiène
* OREILLONS	Oui, 9 jours après le début de la paratidite.	Non	Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école Recommandation vaccinale pour les sujets contact n'ayant pas contractés la maladie. Appliquer les mesures d'hygiène.
* RUBEOLE	Non	Non	Informé le personnel et les parents de l'existence de cas dans l'école Adolescente et personnel féminin vaccination recommandée. Application des mesures d'hygiène.
*SCARLATINE ANGINE et infections à streptocoque A	Oui, jusqu'à 2 jours après traitement ATB	Non	Informé le personnel et les parents de l'existence de cas dans l'école Application des mesures d'hygiène

**Sources et liens utiles :**

.....

..... (maladies à déclarations obligatoires et calendrier vaccinal)

..... (l'hygiène et la santé dans les écoles primaires janvier 2009)

[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr) (Haute autorité de santé H.A.S (hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet para-médical))